



## Chères Consœurs, Chers Confrères

Le décret d'application de l'article L.4322.1 est enfin publié ! Vous pouvez ainsi effectuer le renouvellement des prescriptions médicales d'orthèses plantaires pendant 3 ans, sauf opposition du médecin. Les caisses primaires d'assurance maladie sont aussi maintenant opérationnelles sur ce plan.

Un autre point d'avancée pour notre profession concerne ce même texte de loi relatif à nos compétences, avec la disparition des termes « sans effusion de sang » au profit de « à l'exclusion de toute intervention chirurgicale » (Il reste encore l'article R.4322-1 à modifier en ce sens également).

Comme chaque année, les jeunes diplômés sont venus prêter serment au siège du CROPP, devant les élus. Ils étaient 213 cette année, 124 l'an passé et 189 en 2017. Le serment prononcé est un rappel des valeurs essentielles de notre code de déontologie, dont ils ont pris connaissance initialement dans leur cursus scolaire. Il s'ensuit généralement un échange entre élus régionaux et ces jeunes professionnels, échange visant à bien préciser le rôle du conseil interrégional de l'Ordre pour encadrer, conseiller et protéger les professionnels dans leur activité.

La réunion interrégionale s'est tenue le 13 juin dernier comme annoncée dans le bulletin précédent. Cette journée enrichissante a été très constructive en présence des élus de notre CROPP IDF et Outremer, des élus régionaux de Hauts-de-France, des élus nationaux et des trois juristes de l'Ordre national.

La soirée avait été réservée pour pouvoir vous rencontrer, nous avons déploré que peu de pédicures-podologues de notre région se sentent concernés par notre instance et se déplacent. Les quelques professionnels présents semblent avoir apprécié de pouvoir rencontrer et d'échanger avec leurs représentants régionaux ainsi que les membres du bureau national et c'est ce que nous garderons à l'esprit !  
Bien confraternellement

Cécile CAZALET-RASKIN  
Présidente

### 1 Éditorial

2 **Bilan 2018 / Budget prévisionnel 2020 / Mise à jour régulière de son dossier professionnel : une procédure nécessaire**

3 **Référencement des pédicures-podologues... / Normes d'accessibilité pour les ERP**

4 **Les nouvelles structures de santé / Agenda CROPP 2019**

5 **La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager**

6 **Rappels / Juridique**

7/10 **Mouvements du tableau**



CONSEIL INTERRÉGIONAL DE L'ORDRE  
DES PÉDICURES-PODOLOGUES  
ÎLE-DE-FRANCE & OUTRE-MER

Secrétariat du CROPP  
IDF & OUTRE-MER  
9-11 rue Bague 75015 PARIS  
Tél : 01.44.38.55.90  
Mail : [contact@iledefrance-outremer.cropp.fr](mailto:contact@iledefrance-outremer.cropp.fr)

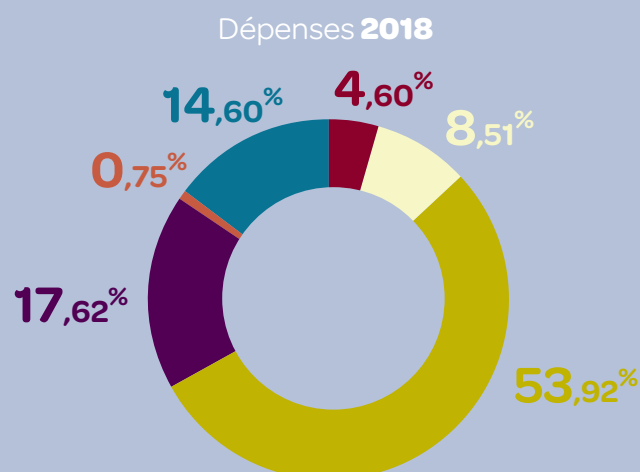
## Permanences

**Lundi au vendredi  
9h > 17h**

Éditeur :  
CROPP IDF & OUTRE-MER  
Directrice de la publication :  
Cécile CAZALET-RASKIN  
Comité de rédaction :  
Géraldine BARBIER-LESCURE,  
Cécile CAZALET-RASKIN,  
Yves LESCLURE, Guillaume  
THOREAU, Jean-Philippe VISEU.  
Dépôt légal : Novembre 2019  
ISSN 1959-0644

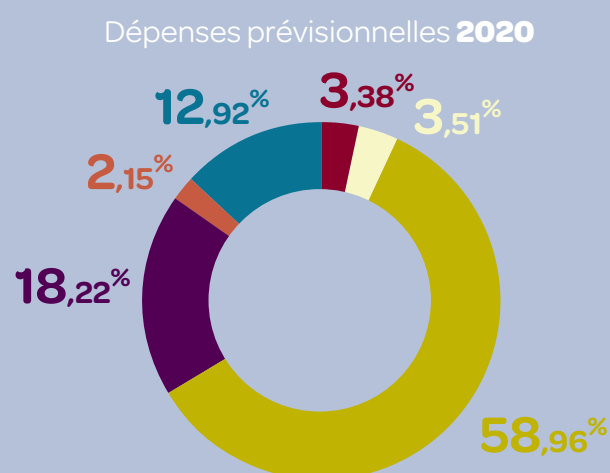
## Bilan 2018

DÉPENSES	EN EUROS
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	12 607
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	23 331
SALAIRES ET CHARGES	147 832
INDEMNITÉS	48 311
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	2 056
LOYERS ET CHARGES	40 040
<b>TOTAL</b>	<b>274 180 €</b>



## Budget prévisionnel 2020

DÉPENSES	EN EUROS
FRAIS POSTAUX ET TÉLÉCOMMUNICATION	10 200
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	10 600
SALAIRES ET CHARGES	178 000
INDEMNITÉS	55 000
DÉPLACEMENTS ET RÉCEPTIONS	6 500
LOYERS ET CHARGES	39 000
<b>TOTAL</b>	<b>301 907 €</b>



### MISE À JOUR RÉGULIÈRE DE SON DOSSIER PROFESSIONNEL : UNE PROCÉDURE NÉCESSAIRE

L'exercice d'un pédicure-podologue peut évoluer lors d'une modification de son statut ou du mode d'exercice, lors d'un changement de local professionnel, ou encore lors de la réalisation de travaux d'aménagement, ou même avec l'ouverture d'un cabinet secondaire.

Le conseil inter régional de l'ordre doit vérifier que chaque professionnel est en règle pour assurer la qualité de ses soins dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité, qu'il possède le matériel nécessaire pour exercer dans les meilleures conditions, et qu'il est bien couvert par une assurance responsabilité en cas de conflit, notamment avec un patient.

L'Ordre, guichet unique, est en lien avec plusieurs des organismes administratifs auxquels les pédicures-podologues ont à faire. C'est pour cela qu'il est indispensable de fournir toute modification de coordonnées professionnelles et personnelles, de transmettre les plans à jour de votre cabinet le cas échéant (respect des normes ERP et des dispositions de l'article R.4322-77 du CSP) ainsi que l'attestation de responsabilité civile professionnelle fournie chaque année par votre assureur.

Un manquement dans la mise à jour de ces informations peut avoir des conséquences, comme un possible blocage des remboursements de vos patients par la CPAM voire même une interdiction temporaire d'exercice délivrée par l'ARS.

Ainsi, en respectant continuellement ces obligations de transmission d'informations à votre conseil inter régional, celui-ci pourra remplir pleinement son devoir de conseil et d'assistance.

# Référencement des pédicures-podologues conseillé par des prestataires privés

Notre conseil inter-régional met en garde les pédicures-podologues d'Île de France et d'Outre-mer sur la pratique déloyale de certaines sociétés permettant un référencement sur internet. Annoncer que cela est conforme et en accord avec l'Ordre des Pédicures-Podologues s'avère totalement mensonger.

Notre conseil inter régional met en garde les pédicures-podologues d'Île de France et d'Outre-mer sur la pratique déloyale de certaines sociétés permettant un référencement sur internet. Annoncer que cela est conforme et en accord avec l'Ordre des Pédicures-Podologues s'avère totalement mensonger.

En effet, le référencement payant est contraire aux dispositions des articles R.4322-72 et 73 du code de déontologie. Tout pédicure-podologue signant un contrat avec ce type de société s'expose ainsi à de sanctions disciplinaires.

**Article 72 :** «*les seules indications qu'un pédicure podologue est autorisé à faire figurer dans les annuaires à usage public, quel qu'en soit le support, sont ses noms, prénoms, adresse postale, numéros de téléphone, télécopie et messagerie électronique. Les sociétés d'exercice en commun de la profession peuvent figurer dans les annuaires dans les mêmes conditions. Toute insertion payante dans un annuaire est considérée comme une publicité et, à ce titre, interdite. [...]*»

**Article 73 :** «*Toute diffusion, par un pédicure-podologue d'information, directe ou indirecte et par quelque moyen que ce soit, notamment sur un site internet, doit porter sur des données exactes, exhaustives, actualisées et objectives. [...]*»

## NORMES D'ACCESSIBILITÉ POUR LES ERP

L'accessibilité pour les établissements recevant du public est à différencier des conditions d'installation propres au pédicure-podologue inscrites dans le CSP en son article R.4322-77.

Les normes d'accessibilité ne relèvent pas du conseil de l'Ordre mais des préfectures.

Les établissements ouverts au public doivent être accessibles aux personnes handicapées. Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019.

> Des dérogations à l'accessibilité des lieux sont prévues dans les cas suivants :

- impossibilité technique ;
- contraintes liées à la conservation du patrimoine ;
- disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité et leurs coûts, leurs effets sur l'usage du bâtiment et de ses abords (ou la viabilité de l'exploitation de l'établissement).

Elles doivent être autorisées après avis de la commission départementale consultative de la protection civile, de la sécurité et de l'accessibilité.

> Lorsqu'un établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité :

- au préfet de département ;
- à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement.

Dans le cas des ERP de 5<sup>e</sup> catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

# Les nouvelles structures de santé

Avec le projet « ma santé 2022 » annoncée par le Président de la République en septembre 2018, les modes d'exercice libéraux tendent à évoluer. L'exercice pluridisciplinaire ainsi que la coopération entre professionnels sont mis en valeur. L'exercice isolé - c'est-à-dire d'un professionnel de santé seul dans son cabinet - doit devenir l'exception à l'horizon 2022. Les soins de proximité doivent s'organiser au sein de structures d'exercice coordonné comme les maisons ou les centres de santé, dans le cadre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Il semble donc intéressant de faire un point sur ce type de nouvelles structures :

► **Les maisons de santé** sont des structures pluri professionnelles constituées avec des professionnels médicaux, des auxiliaires médicaux ou des pharmaciens. Pour exister, la maison de santé doit avoir comme membre au moins un médecin et un paramédical.

**Une maison de santé** maintient le mode d'exercice libéral. Les professionnels de santé exerçant en leur sein (essentiellement des professionnels libéraux) doivent élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné. Il s'agit d'envisager des actions, d'écrire des protocoles autour d'une pathologie et/ou d'une population donnée.

► **Pour les centres de santé**, la différence est que les professionnels de santé sont salariés et tenus de pratiquer le tiers payant.

**Les centres de santé** doivent également élaborer un projet de santé attestant de leur exercice coordonné qu'ils transmettent à l'agence régionale de santé (ARS) en même temps que leur règlement intérieur. Ils sont appelés à conclure avec l'ARS un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, préalablement à tout versement d'une aide financière par l'agence.

► Regroupant ces structures, et incluant les structures publiques, comme l'hôpital, **les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** commencent à naître. Contrairement aux maisons de santé, les CPTS n'impliquent pas de regroupement géographique des professionnels dans un même lieu d'exercice. L'objectif est plutôt d'organiser leur activité au quotidien autour d'objectifs partagés.

*N'oublions pas que le pédicure-podologue reste soumis à l'article 4322-77, quelle que soit la structure dans laquelle il exerce.*

## AGENDA CIROPP JUIN À DÉCEMBRE 2019

14/10

**Conseil régional ordinaire**

08/07, 09/09

**Conseils régionaux extraordinaires**

22/06, 09/09, 18/11

**Bureau**

25/06, 09/07, 24/07, 30/09, 08/11

**Commission de conciliation**

22/07, 07/10, 4/11, 18/11

**Commission éthique et déontologie**

15/11

**Conférence des présidents de régions**

24/06, 16/10, 18/10

**Audiences CDPI**

14/11

**Réunion des trésoriers**

25/11

**Réunion formation experts pour insuffisance professionnelle**

# La démarche qualité évolue : N'hésitez plus à vous y engager

En 2015, l'ONPP initiait sa démarche qualité en pédicurie-podologie. Une action majeure, qui inscrivait notre profession dans une dynamique d'amélioration continue de ses pratiques, saluée à l'époque par Agnès BUZYN, alors présidente de la HAS. 1365 d'entre vous se sont engagés volontairement dans cette première étape et nous les en remercions. Le recul et l'expérience acquise nous permettent aujourd'hui de faire évoluer positivement cette démarche qualité, afin qu'elle puisse se généraliser à l'ensemble des pédicures-podologues.

## > Inscrire notre profession dans une démarche d'amélioration continue

Depuis ses débuts, la démarche qualité répond à la mission de l'Ordre National des Pédicures-Podologues de veiller à la qualité et à la sécurité des soins. Ce programme ambitieux a déjà permis d'agir concrètement en mettant à disposition des recommandations de bonnes pratiques et des « fiches qualité » et en développant un premier questionnaire d'évaluation. Nous devons aujourd'hui aller plus loin et impliquer un maximum de professionnels. C'est pourquoi l'Ordre fait évoluer sa démarche en la rendant plus simple d'accès et en la dotant de nouveaux outils pour donner à tous les pédicures-podologues, les moyens et l'envie de progresser en continu.

Cette nouvelle étape poursuit 7 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'exercice des professionnels en cabinet et garantir la sécurité des soins, de manière homogène pour l'ensemble de la profession.
- Permettre au pédicure-podologue d'autoévaluer ses pratiques professionnelles et son installation.
- Contribuer à une meilleure qualité de vie au travail.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration continue et acquérir une « culture qualité ».
- Consolider la confiance de ses patients.
- Valoriser notre profession auprès des autres professionnels de santé et la légitimer dans un parcours de soins coordonné.
- Optimiser la transmission de son cabinet.

## > Un nouveau questionnaire d'autoévaluation interactif

Pour soutenir cette nouvelle version de la démarche qualité, l'ONPP a conçu un outil interactif permettant un suivi plus adapté. Sur son espace personnel en ligne, le praticien retrouve désormais le questionnaire d'autoévaluation, réorganisé autour de 9 thèmes. Il couvre les multiples champs de l'exercice professionnel et interroge le pédicure-podologue sous les angles de l'infrastructure de son cabinet, de ses pratiques, de l'hygiène, de la communication ou encore de la sécurité. 15 à 20 minutes maximum sont nécessaires pour le renseigner, en une ou plusieurs fois. En fonction des réponses données, certaines précisions, points d'alertes ou de réglementation pourront être proposés. Enfin, grâce à un code couleur (vert, orange, gris), le pédicure-podologue identifie immédiatement les points à améliorer et peut suivre l'avancée de sa démarche qualité au fil des mois.

Dès que le professionnel a validé son autoévaluation, une analyse est réalisée et consultable ou téléchargeable sur son espace personnel.



## > Un comité de pilotage à l'écoute des professionnels

En cas de doutes, de questions ou de commentaires, le professionnel peut entrer en contact, via l'outil d'évaluation ou par mail, avec un membre du Comité de pilotage, afin d'obtenir des conseils personnalisés.

Constitué au niveau national, ce comité se compose à ce jour de six membres nommés pour leurs compétences particulières et leur sensibilité à la démarche. Formés à la bonne conduite d'une démarche qualité, ils ont pour mission d'accompagner les professionnels à toutes les étapes du processus.

En plus de leurs conseils personnalisés, une quinzaine de fiches sont mises à la disposition du praticien sous l'onglet démarche qualité du site de l'ONPP, autour de 5 thèmes : l'hygiène, l'infrastructure, la sécurité, le parcours du patient, la qualité et l'amélioration continue.

## BON À SAVOIR

SI VOUS EXERCEZ DANS PLUSIEURS CABINETS, EN TANT QUE TITULAIRE OU COLLABORATEUR, VOUS DEVREZ REMPLIR UN QUESTIONNAIRE POUR CHAQUE LIEU D'EXERCICE.

Retrouvez plus d'informations sur la démarche qualité en ligne, sur le site de l'ONPP, ainsi que dans votre dernier numéro Repères. N'hésitez plus, lancez-vous dans la démarche qualité en accédant au questionnaire d'autoévaluation via le site [www.onpp.fr](http://www.onpp.fr) – Espace pro

## RAPPEL : ARTICLE R.4322-77 DU CODE DE DÉONTOLOGIE



L'article R.4322-77 définit les conditions d'installation du pédicure-podologue avec, pour rappel :

- une salle d'attente
- un espace de consultation équipé d'un matériel technique approprié
- une pièce distincte dédiée à la confection des orthèses.

Ces conditions d'installation constituent un cadre commun à tous les pédicures-podologues, point de départ de la valorisation de notre profession et de son champ de compétence auprès de nos patients qui nous consultent chaque jour.

En effet, l'harmonisation des conditions d'exercice est un des arguments de l'identité de notre profession et de son uniformité.

C'est un véritable repère et un gage de crédibilité pour nos patients, permettant l'expression de nos connaissances et de notre savoir-faire dans les meilleures conditions.

Elles permettent, en outre, d'éviter toute confusion avec d'autres professions utilisant parfois le même vocabulaire pour décrire leurs prestations.

La mise en place de ces conditions n'est pas toujours aisée et les instances ordinales sont évidemment conscientes des efforts demandés et fournis par les professionnels qui ne disposaient pas initialement de ces conditions d'exercice.

> **A lire (ou relire) aussi :**  
**le plateau technique d'un cabinet de pédicurie-podologie** <https://www.onpp.fr/communication/publications/guides-et-recommandations/recommandations/>

## JURIDIQUE

### > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1<sup>ère</sup> Instance

N°	Parties	Plaintes	Infractions	Sanction
18-08	Patient/CIROPP contre Pédicure-Podologue	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
18-09	Patient contre Pédicure-Podologue	Suite d'une non-conciliation		Plainte rejetée
18-11	PP/CIROPP contre Pédicure-Podologue	Suite d'une non-conciliation	R.4322-32 R.4322-62 R.4322-63	Interdiction temporaire d'exercer d'une semaine avec sursis

# MOUVEMENTS DU TABLEAU D'AVRIL À OCTOBRE 2019

## Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Nom	Prénom	Code postal	Ville
ALCABELARD	Axel	93 190	LIVRY-GARGAN	CLAUDON	Brice	91 790	BOISSY S/ S <sup>T</sup> YON
ALET	Jordan	93 190	LIVRY-GARGAN	COLPAERT	Thomas	94 700	MAISONS ALFORT
ALEXANDRE	Charlyn	94 230	CACHAN	CONGIL	Timothé	95 610	ERAGNY SUR OISE
ALPOLINIO-SILVA	Alexis	92 700	COLOMBES	CORNU	Christelle	77 220	TOURNAN EN BRIE
AMAR	Kelly	75 116	PARIS	CRUZOE	Mélissa	93 130	NOISY LE SEC
ANDRE	Emilie	77 450	CONDE STE LIBIAIRE	DA SILVA TAVARES	Clara	75 010	PARIS
ANDRE COGNARD	Serah	75 019	PARIS	DANINO	Sarah	91 300	MASSY
ANTAO	Claudia	93 800	EPINAY SUR ORGE	DE OLIVEIRA FERREIRA	Tiphanie	78 800	HOUILLES
ARFI	Emeline	78 680	EPONE	DE SOUZA	Billy	77 188	NOISIEL
ARNAUDO	Aurélie	91 300	MASSY	DEBORDE	Sylvain	91 470	FORGES LES BAINS
AUBERT	Manon	78 370	PLAISIR	DEFRANCE	Eleonore	78 770	MARCO
AVISSE	Caroline	77 420	CHAMPS SUR MARNE	DELORENZI	Flore	78 240	CHAMBOURCY
BACHIRI	Sophia	77 340	PONTAULT COMBAULT	DENDALE	Célia	94 210	LA VARENNE S <sup>T</sup> HILAIRE
BAGGIARINI	Léo-Paul	92 140	CLAMART	DEREGNAUCOURT	Pierre	75 013	PARIS
BALLOUT	Wissal	91 160	MONGJUMEAU	DE S <sup>T</sup> JEAN-BAILLY	Elisa	77 123	LE VAUDOUE
BAMBA CORREIA	Céline	77 380	COMBS LA VILLE	DESLOGES	Pierre-Antoine	94 160	S <sup>T</sup> MANDE
BARRA	Thomas	75 015	PARIS	DIAS DE OLIVEIRA	Marion	91 100	CORBEIL ESSONNES
BATTESTI	Sofia	75 012	PARIS	DISLI	Huseyin	94 490	ORMESSON S/ MARNE
BAYON	Aymeric	92 120	MONROUGE	DOMAINE	Sylvie	78 540	VERNOUILLET
BAZABAS	Célia	93 110	ROSNY SOUS BOIS	DORMANN	Charlotte	92 100	BOULOGNE-BILLANCOURT
BELHASSEN	Helia	95 200	SARCELLES	DUDIT	Maelice	91 760	ITTEVILLE
BENMAMMAR	Wissam	92 600	ASNIERES SUR SEINE	DUMOULIN	Paul	92 160	ANTONY
BENTAMER	Adel	95 220	HERBLAY	DURCHON	Julien	94 420	LE PLESSIS TREVESE
BERNOT	Cyrille	77 250	MORET S/ LOING	EBOUDJI MOBAMBI	Michael	93 700	DRANCY
BERTELOOT	Julie	91 470	LIMOURS	EUDES FLAVIER	Alizée	92 300	LEVALLOIS PERRET
BERTOSSI	Kévin	91 300	MASSY	FABRIZIO	Anne-Laure	93 220	GAGNY
BIGNON	Guillaume	91 530	LE VAL ST GERMAIN	FLORET	Barbara	78 440	ISSOU
BLETON	Mathieu	75 015	PARIS	FRANCART	Coraline	77 160	LA CHAPELLE S <sup>T</sup> SUPPLICE
BOISIVON	Quentin	78 120	RAMBOUILLET	GALLONI D'ISTRIA	Marine	75 015	PARIS
BONAN	Claudia	75 015	PARIS	GARDETTE-PENOT	Manon	94 160	S <sup>T</sup> MANDE
BONHORE	Marie	94 220	CHARENTON LE PONT	GHAEMI	Kimia	95 200	SARCELLES
BORNIAMBUC	Florine	78 250	MEULAN EN YVELINES	GOLDBERG	Romain	94 100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES
BOUARFA	Amel	94 190	VILLENEUVE S <sup>T</sup> GEORGES	GORGUET	Marine	78 150	LE CHESNAY
BOUAZA	WENZA	75 020	PARIS	GRANGUILLOT	Florent	92 800	PUTEAUX
BOUCARD	Lucille	92 200	NEUILLY SUR SEINE	GREGY-GRIBOT	Wendy	94 130	NOGENT S/ MARNE
BOUDIN	Constant	94 290	VILLENEUVE LE ROI	GUILLOU	Antoine	77 400	LAGNY S/ MARNE
BOUGIE	Apoline	92 320	CHATILLON	GUITOGER	Quentin	92 210	S <sup>T</sup> CLOUD
BOURDET	Charline	91 130	ORANGIS	HAAS	Thomas	75 017	PARIS
BOURGEOIS	Aude	91 310	LEUVILLE SUR ORGE	HANSER	Camille	75 011	PARIS
BOUVET	Gwenaelle	95 100	ARGENTEUIL	HAYOT-METTOUDI	Sarah	75 017	PARIS
BUCHER	Julien	77 410	S <sup>T</sup> MESMES	HEUZE	Ségolne	78 700	CONFLANS S <sup>T</sup> HONORINE
BULIAN	Léa	94 490	LEBRUN	HOULLE	Benoit	77 123	NOISY S/ ECOLE
BURES	Guillaume	75 011	PARIS	HUBY	Alexandre	77 500	CHELLES
CAILLOL	Clémentine	78 120	RAMBOUILLET	JACOLOT	Morgane	91 160	BALLAINVILLIERS
CALVEZ	Antoine	78 280	GUYANCOURT	JEANJEAN	Alexandre	75 011	PARIS
CAMBON	Emma	95 160	MONTMORENCY	JOURDAIN	Thibault	77 400	DAMPART
CANEVY	Clarisse	97 221	CARBET	KAHLOUCHE	Kamilia	94 800	VILLEJUIF
CASSADOU-HEUGA	Ambre	92 250	LA GARENNE COLOMBES	KARIAN	Anthony	94 140	ALFORTVILLE
CAVACO	Bruno	95 870	BEZONS	KHELIFI	Houria	94 320	THIAIS
CHANCELLIER	Marion	95 410	GROSLAY	KISSI	Hanaa	77 420	CHAMPS S/ MARNE
CHANSOU	Baptiste	78 510	TRIEL SUR SEINE	KODOK	Christ	92 260	FONTENAY AUX ROSES
CHELIH	Hadjer	93 110	ROSNY SOUS BOIS	KURTZEMANN	Thomas	91 410	DOURDAN
CHIHAB	Karim	93 200	S <sup>T</sup> DENIS	LACOUSTEY	Quentin	91 850	BOURAY SUR JUINE
CHOPINET	Solenn	97 424	LE PITON S <sup>T</sup> LEU	LAGREVE	Jeremy	77 610	FONTENAY
CHOUNRAMANY	Marina	94 700	MAISONS ALFORT	LAMAIGNERE	Jocelin	92 110	CLICHY
CLAIN	Severine	92 340	BOURG LA REINE	LANGLAIS	Adrien	75 018	PARIS

## Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Nom	Prénom	Code postal	Ville
LAPIATE	Tanya	91300	MASSY	PENICHO	Flora	91190	GIF S/ YVETTE
LAUGEL	Quentin	78400	CHATOU	PERRIER	Charlotte	94360	BRY S/ MARNE
LE MASSON	Pierre-Emmanuel	75008	PARIS	PICTEUR	Johannis	97419	LA POSSESSION
LE QUANS	Agnès	77590	BOIS LE ROI	PINEAU	Julien	95120	ERMONT
LE RALEC	Chloé	78000	VERSAILLES	PIRES	Sandra	91190	GIF S/ YVETTE
LE ROUZIC	Quentin	93160	NOISY LE GRAND	PISA	Noémie	92150	SURESNES
LECOLLE	Alice	92120	MONTROUGE	PIVOT	Marion	93150	LE BLANC MESNIL
LEPOUTRE	Clélia	75015	PARIS	PLONQUET	Antoine	77410	CLAYE SOUILLY
LEVREY	Hélène	77185	LOGNES	PONCELET	Zoé	92140	CLAMART
LEWONO-MBALLA	Justine	93420	VILLEPINTE	PREVOT	Antoine	75015	PARIS
LIMMOIS	Valencia	92400	COURBEVOIE	RAMEAU	Delphine	94240	L'HAY LES ROSES
LIMON	Laurence	97110	POINTE A PITRE	RECOUPE	Diane	75006	PARIS
LONG	ROMAIN	77450	ESBLY	REMBERT	Julie	92130	ISSY LES MOULINEAUX
LORET GUELLEC	Muriel	92200	NEUILLY SUR SEINE	RINGUENOIRE-MARLOW	Hélène	78440	PORCHEVILLE
LOUIS	Matthieu	91710	VERT LE PETIT	RIO	Vincent	95800	CERGY
LUCIENNE	Manon	92300	LEVALLOIS PERRET	RUEL	Jilian	78180	MONTIGNY LE BRETONNEUX
LUPINACCI	Mathias	92160	ANTONY	SALABI	Alisson	95160	MONTMORENCY
MACAL	Cindy-Ann	97139	ABYMES	SALEM	Anaëlle	75017	PARIS
MARQUES	Laetitia	78740	VAUX SUR SEINE	SARFATI	Salomé	94700	MAISONS ALFORT
MARTIN	Emeline	94120	FONTENAY SOUS BOIS	SCHNURR	Chloé	92400	COURBEVOIE
MARTIN	Yann	77250	MORET SUR LOING	SERRA	Justine	78350	JOUY EN JOSAS
MASSON	Lucie	75005	PARIS	SERY	Caroline	94250	GENTILLY
MATHIEUX	Lucie	92420	VAUCRESSON	SICX	Kelly	93450	L'ILE S <sup>T</sup> DENIS
MERSILLIAN	Vincent	94700	MAISONS ALFORT	SOLEIMANI CHERABI	Timothé	75015	PARIS
MEYER	Laetitia	75015	PARIS	STAGNOL	Nicolas	75015	PARIS
MILLOX	Maddi	75015	PARIS	SUCHAIRE	Laetitia	95410	GROSLAY
MIMOUN	Anais	95410	GROSLAY	SYLLA	Mayeni	92110	CLICHY
MOHAMED	Nassima	77670	VERNOU LA CELLE S/ SEINE	SZABO	Constance	94440	MAROLLES EN BRIE
MOINE	Camille	92500	RUEIL MALMAISON	TACLET	Aurore	91260	JUVISY S/ ORGE
MONTHUS	Emma	91400	ORSAY	TALBOURDET	Eudes	95180	MENUCOURT
MONTIER	Virginie	77860	QUINCY VOISINS	TEODORA-AMARO	Nathalie	91270	VIGNEUX S/ SEINE
MONTOYA	Sophie	77169	LE CHATEL	TETEV	Alexis Catherine	91170	VIRY CHATILLON
MOREIRAS	Manon	93270	SEVRAN	TEZIER	Pierre-Anh	75020	PARIS
MOTAIS DE NARBONNE	Sibylle	91260	JUVISY S/ ORGE	TIBERE	Anaëlle	75005	PARIS
MOTTE	Julien	93160	NOISY LE GRAND	TIGANI	Gioanna	95330	DOMONT
MOUTIER	Flavien	77400	THORIGNY S/ MARNE	TINTIN	Marjorie	77680	ROISSY EN BRIE
MSIKA	Pauline	92300	LEVALLOIS PERRET	TISSIER	Léa	75011	PARIS
MURRO	Alexia	91420	MORANGIS	TOLODE	Maelle	77220	FAVIERES
NAVARRO	Thomas	94130	NOGENT S/MARNE	TONDA	Manon	78200	BOISSY MAUVOISIN
NEGRERIE	Vincent	92330	SCEAUX	TOUITOU	Laura	93110	ROSNY S/ BOIS
NESTORET	Alizée	77700	MAGNY LE HONGRE	TRINH	Cao-Thang	92130	ANTONY
NGUAN	Anita	77340	PONTAULT COMBAULT	TRIPED	Amélie	77680	ROISSY EN BRIE
NICLOAS	Céline	92120	MONTROUGE	ULMAN	Emilie	94100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES
NICOLAS	Gwendal	78260	ARCHERES	VALENCIA	Megan	91080	COURCOURONNES
OBERTELLI	François	95160	MONTMORENCY	VANBORREN	Hélène	78390	BOIS D'ARCY
OCHOA GONZALEZ	Carlota	92230	GENNEVILLIERS	VERODA	Charlotte	78140	VELIZY VILLACOUBLAY
OILVE	Clémentine	95270	CHAUMONTEL	VRON KRYGIER	Laurence	92000	NANTERRE
PANOTIER	Shareen	91630	MAROLLES EN HUREPOIX	WENDLING	To Uyen	95000	CERGY
PANZO	Sinikka	93210	S <sup>T</sup> DENIS	WIPLER	Manon	92130	ISSY LES MOULINEAUX
PARTONNAUD	Elsa	93600	AULNAY S/ BOIS	WROBEL	Alexandre	91190	GIF S/ YVETTE
PAUME	Gaëlle	93270	SEVRAN	XU	Jean-Jacques	91600	SAVIGNY S/ ORGE
PECOME	Arnaud	92160	ANTONY	ZENOU	Ilana	75009	PARIS
PELLETIER	Alexandre	75003	PARIS				



**Transferts d'une autre région vers le CIROPP Ile-de-France & Outre-mer (suite)**

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Vers CROPP/CIROPP
AUBRY	Violaine	97 460	ST PAUL	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
CHEREAU	Thomas	97 180	ST <sup>E</sup> ANNE	PACA-CORSE
CLAUDE	Alexandre	93 400	ST OUEN	HAUTS-DE-FRANCE
DOINET	Chloé	92 350	LE PLESSIS ROBINSON	CENTRE VAL DE LOIRE
GOURVENEC	Clémence	94 340	JOINVILLE LE PONT	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
PERARD	Magane	95 120	ERMONT	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
POUTEAUX	Anne	91 150	GIF S/ YVETTE	HAUTS-DE-FRANCE
SERVIERES	Stephane	91 160	LONGJUMEAU	OCCITANIE

**Transferts du CIROPP Ile-de-France & Outre-mer vers une autre région**

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DU CROPP / CIROPP
ANDRE	Floriane	67 200	STRASBOURG	GRAND EST
BELE	Lucie	33 320	EYSINES	NOUVELLE-AQUITAINE
BELHASSEN	Helia	60 180	NOGENT S/ OISE	HAUTS DE FRANCE
BERRY	Stephane	33 260	LA TESTE DE BUCH	NOUVELLE-AQUITAINE
BERTOSSI	Kevin	89 600	AUXERRE	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
BONNETAUD	Antoine	1 250	CEYZERIAT	AUVERGNE RHONE ALPES
BOUCHE	Cindy	33 260	LA TESTE DE BUCH	NOUVELLE-AQUITAINE
BOUN	Ung	7 340	SERRIERES	AUVERGNE RHONE-ALPES
CARB	Wali	21 500	MONTBARD	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CARNIS	Pauline	28 000	CHARTRES	CENTRE VAL DE LOIRE
CHATILLON	Frederique	65 190	GOUDON	OCCITANIE
CHEDHOMME	Laura	14 000	CAEN	NORMANDIE
CHIPONT	Paul	57 190	FLORANGE	GRAND EST
COLPAERT	Thomas	25 000	BESANCON	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
CORNU	Christelle	76 400	FECAMP	NORMANDIE
DEBORDE	Sylvain	40 200	MIMIZAN	NOUVELLE-AQUITAINE
DERCZANSKY	Michel	88 140	BULGNEVILLE	GRAND EST
DODIN	Juliette	14 160	DIVES SUR MER	NORMANDIE
DUBOIS	Corentin	87 570	RILHAC RANCON	NOUVELLE-AQUITAINE
DURIX	Claire	64 340	BOUCAU	NOUVELLE-AQUITAINE
EDMONT	Yvain	24 120	TERRASSON LAVILEDIEU	NOUVELLE-AQUITAINE
EUDES FLAVIER	Alisée	38 000	GRENOBLE	AUVERGNE RHONE-ALPES
GHAEMI	Kimia	50 340	LES PIEUX	NORMANDIE
GOURTILLAT	Lise	10 000	TROYES	GRAND EST
GUILLAUME	Clara	45 200	AMILLY	CENTRE VAL DE LOIRE
LEPRON	Lauriane	35 850	GEVEZ	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
LUCAS	Castell	52 000	CHAUMONT	GRAND EST
MALLET	Gwenola	35 700	RENNES	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON
MASQUELIER	Fabien	76 800	ST ETIENNE DU ROUVRAY	NORMANDIE
MSIKA	Yankel	26 400	CREST	AUVERGNE RHONE-ALPES
PERESSE	Maxime	06 000	NICE	PACA CORSE
PERRET	Patricia	50 555	ST WAST	NORMANDIE
POUTEAUX	Anne	28 700	ST SYMPHORIEN LE CHÂTEAU	CENTRE VAL DE LOIRE
SAGE	Constance	30 900	NIMES	OCCITANIE
SOARES DE BRITO	Mélisa	62 600	BERCK	HAUTS-DE-FRANCE
SZABO	Constance	70 000	VESOUL	BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
TONDOUX	Valentin	56 000	VANNES	BRETAGNE & ST-PIERRE-ET-MIQUELON

## Radiations 2019

Nom	Prénom	Code postal	Ville	DATE DE CESSATION
AMMOUS	Hana	92 130	ISSY LES MOULINEAUX	01/11/2018
BARON	Laura	93 110	ROSNY S/BOIS	10/09/2019
BASCO	Aurélie	78 180	MONTIGNY LE BRETONNEUX	13/04/2019
BAUDEQUIN	Sophie	93 700	DRANCY	30/06/2019
BAURES	Madeleine	75 116	PARIS	31/12/2018
BEAUMONT	Jessica	77 410	ANNET S/ MARNE	29/06/2019
BELLOT	Annick	97 128	GOYAVE	21/05/2019
BULARD	Thomas	92 130	ISSY LES MOULINEAUX	31/08/2019
CELLARIUS	Mathieu	94 310	ORLY	12/05/2019
CHATENAY-RIVAUDAY	Teddy	97 110	POINTE A PITRE	31/08/2019
CORBEAU	Loic	78 500	SARTROUVILLE	01/05/2018
DARMON	Laura	75 008	PARIS	18/02/2017
DARRAS	Mathilde	77 700	MAGNY LE HONGRE	30/09/2019
DEGUIL	Romain	78 360	MONTESSON	25/08/2019
DELIVET	Elisabeth	75 015	PARIS	01/07/2019
DEROO	Anthony	97 190	GOSIER	01/01/2019
DESAINTJEAN-BAILLY	Elisa	77 123	LE VAUDOUE	15/09/2019
DHUICQ	Mathilde	75 013	PARIS	05/09/2019
DOLOIR	Sarah	93 400	S <sup>T</sup> OUEN	01/01/2019
DURAY	Janine	95 590	PRESLES	12/09/2019
FERNIER	Eloise	77 830	PAMFOU	29/06/2019
FESTUOT	Alice	8 310	LEFFINCOURT	01/10/2019
FEUILLET	Sandrine	77 131	TOUQUIN	10/02/2012
FEUILLET	Jacques	94 000	CRETEIL	31/07/2019
GABORIEAU	Julie	75 020	PARIS	30/06/2019
GAUTHIER	Françoise	75 013	PARIS	31/12/2019
GUILLOUX	Anne-Laure	75 014	PARIS	31/12/2013
HERVIER	Christophe	78 670	VILLERNES	30/06/2019
HOCQUET	Caroline	92 160	ANTONY	16/12/2016
IVARS	Claude	97 460	S <sup>T</sup> PAUL	31/03/2019
JOUBREL	Roland	77 200	TORCY	31/12/2017
KATCHE	Stephanie	75 013	PARIS	01/08/2019
LADAUGE	Christine	94 240	L'HAY LES ROSES	30/09/2019
LESTRADE	Mireille	94 100	S <sup>T</sup> MAUR DES FOSSES	22/06/2019
LORENZO	Genevieve	95 240	CORMEILLES EN PARISIS	30/09/2019
LUCCIONI	Veronique	75 017	PARIS	21/09/2019
MORISSE LOQUET	Muriel	95 590	NOINTEL	31/12/2018
NOYER	Dominique	92 130	ISSY LES MOULINEAUX	31/12/2019
OHAYON	Chantal	92 800	PUTEAUX	18/06/2019
POITEVIN	Celine	75 015	PARIS	01/09/2019
PUECH	Lucie	97 310	KOUROU	01/01/2018
ROLLING	Aude	75 011	PARIS	01/05/2019
SARFATI	Marc	95 350	PISCOP	18/10/2019
SAUVEUR	Marie	95 300	PONTOISE	01/01/2019
SCHARTIER	Morgane	75 020	PARIS	02/08/2019
SICARD	Léa	97 190	LE GOSIER	26/04/2019
TAPIE	Lucette	75 019	PARIS	31/12/2019
TARRON	Clément	94 500	CHAMPIGNY S/ SEINE	30/06/2019
TRINE	Laetitia	95 000	CERGY	31/08/2019
VIGNON	Valérie	94 260	FRESNES	17/04/2019
ZEITOUN	Thierry	95 460	EZANVILLE	09/09/2019